

Délibération 2024-046

SEANCE DU 21 MAI 2024

Date de la convocation : mercredi 15 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), VASSELIN Denise (pouvoir à MAUROUARD Arnaud)

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BEHELLE Anthony

Objet : VIABILISATION LOGEMENTS RESIDENCE AUTONOMIE – LANCEMENT CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle que, par décision n° 2023-37, la mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation des 5 logements de la résidence autonomie a été confiée au cabinet INFRA VRD de Coutances.

Une réunion de coordination a été organisée avec la SA HLM du Cotentin, maître d'ouvrage de la construction des 5 logements et le calendrier prévisionnel envisage un début de réalisation des travaux de viabilisation en septembre/octobre 2024, le permis de construire étant en cours d'instruction.

En partenariat avec le cabinet INFRA VRD, la consultation peut être lancée courant juin 2024. Compte tenu du montant estimatif HT des travaux inscrits au budget primitif 2024, il est proposé de retenir une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de la viabilisation des 5 logements de la résidence autonomie, dans le cadre de la procédure adaptée,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,



Le Maire



Eric BRIENS